



Paris, le 28 janvier 2010

Chers amis,

Plus de 20 organisations dont la FCPE lancent aujourd'hui une pétition pour exiger que les financements publics soient attribués en priorité à l'Ecole publique 50 ans après la loi Debré et le serment de Vincennes du 19 juin 1960. Celui-ci proclamait :

« Nous faisons le serment solennel :

De manifester en toutes circonstances et en tous lieux notre irréductible opposition à la loi Debré contraire à l'évolution historique de la Nation ;

De lutter sans trêve et sans défaillance jusqu'à son abrogation ;

D'obtenir que l'effort scolaire de la République soit uniquement réservé à l'Ecole de la Nation, espoir de notre jeunesse. »

Nous vous invitons donc à vous mobiliser pour signer et faire signer très largement cette pétition, en ligne ou sur papier, dans les écoles, sur les marchés, lors de vos réunions, et à profiter de la campagne des élections régionales pour faire entendre aux exécutifs territoriaux les exigences des laïques.

Aujourd'hui, chaque année, ce sont 7 milliards d'euros que l'Etat verse aux écoles privées, au détriment de l'Ecole publique. Scolarisation alternée public/privé à Chavagnes-les-eaux, loi Carle sur le financement par les communes des écoles primaires privées, accords Kouchner-Vatican sur la reconnaissance des diplômes délivrés par les instituts catholiques... Nous devons recréer l'indignation au sein de la population afin que cela cesse !

Le CNAL dans sa composition nationale (DDEN, FCPE, Ligue de l'enseignement, SE-UNSA et UNSA Education) a été à l'initiative de cette campagne. Une réunion a été organisée le 17 décembre avec les organisations membres du CNAL et la FSU, le SGEN-CFDT, l'UNEF et l'UNL, au cours de laquelle le principe de cette campagne semblait convenir à toutes les organisations. Un texte devant servir de base pour l'appel a été proposé à la discussion et à la réécriture de tous. Par la suite, la Ligue de l'enseignement et la FSU ont fait savoir que l'initiative ne leur semblait pas pertinente dans cette période. Les 4 organisations membres du CNAL restantes, ainsi que l'UNEF et l'UNL ont décidé de poursuivre le projet commun, en tenant compte des remarques de la Ligue et de la FSU sur le texte d'appel. Sur la base du texte définitif, qui a fait l'objet de plusieurs allers-retours dans le groupe, d'autres organisations de la mouvance laïque ont été invitées à s'y joindre.

La liste des organisations partie prenante n'est pas close et n'a pas vocation à l'être jusqu'au terme de la campagne. C'est pourquoi le texte de l'appel joint ne comporte pas de logos ni de liste d'organisations signataires. Cette liste sera mise à jour au fur et à mesure sur le site dédié (www.appelpourlecolepublique.fr).

La campagne de pétition se terminera le 19 juin 2010. La pétition est accessible en ligne sur le site www.appelpourlecolepublique.fr, pour y être signée ou téléchargée pour impression. Renvoyez au siège de la fédération les pétitions signées sur papier, si possible après avoir comptabilisé le nombre de signatures pour faciliter le comptage au niveau national. Le site Internet sera mis à jour très régulièrement avec le nombre des signatures papier.

Vous trouverez en pièce jointe la Lettre des observatoires du CNAL de juin-juillet 2009 avec des éléments chiffrés sur les financements publics accordés aux établissements privés. N'hésitez pas à nous contacter pour avoir des éléments supplémentaires d'argumentation pour mener campagne.

La laïcité doit rester le modèle de société pour nos enfants qui seront les citoyens de demain !

Jean-Jacques Hazan,
Président

Christiane Allain,
Secrétaire générale